

**Commission du Préavis N° 88 – 2015**  
**Au conseil Communal**

**Chemin des Airelles – Mise en séparatif**

*Avancement des travaux de mise en séparatif.*

*Soumission de la construction de collecteurs des eaux usées et d'eaux claires.*

Mardi 15 décembre 2015 au Centre Technique Communale de Renens à 18h30

**Conseillers présents :**

*Mme Gisèle Martin*

*M. Roberto Mulopo*

*M. Jean-Daniel Roulier*

*Mme Simone Szenyan-Reymond*

*M. Vito Tartaglia*

*M. Jonas Kocher*

**Excusés :**

*M. Roberto Arnedo*

*M. Antonio Lepore*

**Municipalité représentée par :**

*Mme Tinetta Maystre*

*M. Christophe Sarda*

*M. Jean-François Clément est excusé pour son absence due au CIGM*

## **Présentation du projet par la Municipalité**

Mme Maystre, commence à nous expliquer l'importance de la mise en séparatif des eaux pour la station d'épuration et la propreté des eaux du lac Léman. La mise en séparatif est une part importante dans les tâches de l'administration et dans les budgets.

Monsieur Sarda nous explique pourquoi cette mise en séparatif, lesquels sont à mettre en séparatif et celui qui nous concerne ce soir, au chemin des Airelles, au travers du plan général d'évacuation des eaux (PGGE). L'intervention sur ce collecteur intervient plus vite que prévu dû au retard de l'arrivée du tram sur la région renanaise.

Le projet sur ce secteur est de construire deux nouveaux tuyaux, un pour les eaux claires et un autre pour les eaux usées, et de remonter tout au bout du secteur pour avoir tout le quartier et toutes les maisons.

Monsieur Sarda nous parle du chantier qui va être mis en œuvre, c'est-à-dire de creuser jusqu'à deux mètres et trente centimètres de profondeur et de raccorder les maisons de chaque côté au collecteur. Il y a un léger problème au niveau de la largeur de la route à certains endroits qui ne mesurent que deux mètres. Les contraintes de l'étréitesse de la rue et de la difficulté de travailler avec certaines machines ont été prises en compte dans les coûts de chantier. De plus, il y a la complexité d'avoir les conduites de gaz d'un côté et les batteries SIE-TVT de l'autre.

Un suivi sera mis en place avec les habitations et la commune afin de savoir si leur réseau est en séparatif et les propriétaires pourront profiter du bas coût des entreprises sur place pour pouvoir se mettre aux normes.

Pendant les travaux, des projets connexes seront mis en place. Le chemin sera remis à neuf et l'enrobé sera remplacé, avec ce projet, intervient celui des lampadaires où les mâts et ampoules seront changés (financement prévu dans le préavis déjà voté de l'assainissement des lampes à vapeur de mercure).

Pour les coûts, Monsieur Sarda nous explique les montants décrits à la page trois du préavis.

A ce sujet, Mme Maystre, prend la parole pour nous dire que les montants d'investissement pour les séparatifs, sont déjà planifiés depuis longtemps, mais qu'ils ont été avancés au non-venu du tram et que le montant sera prélevé sur le fonds d'épuration des eaux existant.

De plus, les autres services qui sont sous terre n'ont pas d'autres travaux à faire et auront l'interdiction de creuser pendant une période donnée une fois le tapis routier définitif posé.

## **Questions / remarques des commissaires et réponses de la Municipalité**

### ***Comment les habitants pourront rentrer chez eux ?***

Non, il n'y aura pas de soucis, les habitants pourront rentrer à pied, mais ne pourront pas le faire en voiture. De ce fait, des places de parc seront mises à leur disposition à proximité.

### ***Au sujet de l'ancien collecteur qui existe, il est dit de le garder et de le bétonner, pourquoi ne pas l'enlever ?***

Il est possible de l'enlever à certains endroits uniquement, car le collecteur se trouve à côté du secteur de recherche, qui implique de refaire des nouvelles fouilles et des nouveaux coûts. Si l'on va le bétonner à l'intérieur, c'est pour éviter que l'eau continue à s'engouffrer et s'accumuler dedans, qui pourrait provoquer des affaissements de terrain.

### ***Que rejoint la future mise en séparatif tout en bas de la route ?***

Ce système de « tuyau » est une vraie colonne vertébrale et l'on ne peut pas mettre plusieurs secteurs en travaux au même moment. La mise en séparatif sera mise dans de l'unitaire, il rejoindra un système qui n'est pas encore en fonction, en effet ce séparatif devait rejoindre le collecteur qui devait être mis en place pendant les travaux du tram, voyant le retard, la municipalité a décidé de commencer les travaux dans le sens inverse.

### ***Qu'elle est la durée de vie des tuyaux ?***

Difficile à répondre, car on n'est jamais venu à bout. Aujourd'hui avec un entretien normal (chemiser l'intérieur), on ne change pas les tuyaux PVC installés dans les années '70. La durée de vie est d'une centaine d'années environ. Les tuyaux sous la ligne du tram datent des années 1930 et il n'est pas encore décidé de les retirer, mais de sûrement les chemiser.

Dû à des problèmes techniques, comme la non-conformité de profondeur des installations, il est d'usage de recourir à des changements de tuyaux et des nouveaux travaux.

### ***Est-ce que les gens qui ne sont pas en séparatif vont affecter les travaux ?***

Non, il n'y aura aucun effet, car il n'y a pas d'obligation juridique du fait que la ville de Renens n'a toujours pas « activé » sa mise en séparatif. A partir du moment où la mise en séparatif sera mise en place, les propriétaires auront deux ans pour se mettre aux normes. Il y aura un accompagnement de la commune avec les propriétaires, pour vérifier si ils leurs installations sont en séparatif et les accompagner dans les démarches pour effectuer les travaux nécessaires si tel n'est pas le cas.

Attention, on ne peut pour l'instant pas les obliger à effectuer les travaux.

## **Conclusions**

Après délibération, le présent préavis est accepté à l'unanimité par les commissaires.

Le conseil Communal de Renens,

Vu le préavis N°88-2015 de la Municipalité du 30 novembre 2015, où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Autorise la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires au chemin des Airelles ;

Alloue à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 786'000,- TTC qui sera financée par la trésorerie ordinaire.

Signatures des Commissaires




Mme Martin Gisèle



M. Tartaglia Vito



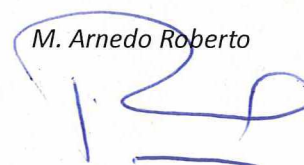
M. Mulopo Roberto



M. Kocher Jonas



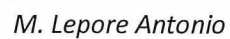
M. Roulier Jean-Daniel



M. Arnedo Roberto



Mme Szenyan-Reymond Simone



M. Lepore Antonio

